



Île-de-
France

QUESTIONNAIRE POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET UNE ALIMENTATION Saine POUR TOUS

Contrairement aux idées reçues, la commune et l'intercommunalité, qu'elles soient rurales, périurbaines, ou urbaines, ont le pouvoir d'agir sur l'agriculture et l'alimentation, fortes de nombreuses compétences.

Afin de connaître les ambitions de votre liste et les actions concrètes que vous prévoyez pendant le mandat, [Terre de Liens Île de France](#) vous invite à prendre 30 mn pour répondre à ce questionnaire.

Vos propositions seront mises en avant auprès d'une large audience au sein de notre réseau (9000 adhérents, donateurs ou souscripteurs à Terre de Liens en Île de France, ainsi que nos sympathisants et nos nombreux partenaires comme [France Nature Environnement](#) et les 54 organisations membres du [Collectif Nourrir](#)).

Le fichier constitué est conforme à l'article 9 du RGPD par le fait que votre consentement sera recueilli et par un effacement ou une anonymisation du fichier, d'ici fin 2026 pour les candidat.e.s non élu.e.s, et à la fin de la dernière année de la mandature pour les candidat.e.s élu.e.s.

Ce document est seulement destiné à vous permettre de prendre connaissance du contenu de ce questionnaire.

Pour répondre à ce questionnaire, veuillez SVP utiliser la [version en ligne du questionnaire](#)

également accessible en copiant / collant le lien suivant dans votre navigateur :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdsn48XE1_07NLz4YHqN4xUtBts97v68HVHEawqVTDwUt07Bg/viewform

Terre de Liens est un mouvement citoyen national

(50 000 membres, 170 salarié.e.s et 1650 bénévoles actifs partout en France)

qui lutte depuis 22 ans pour la préservation des terres agricoles en accompagnant la transmission des fermes, ainsi que l'installation d'agriculteurs désirant pratiquer un modèle d'agriculture durable biologique et écologique (sans produits chimiques, à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du vivant).

FACILITER L'INSTALLATION DES PAYSANS ET PAYSANNES

[Cette fiche concerne tout type de communes et intercommunalités : celles de type rurale et périurbain, mais également celles de type urbain, par le périmètre qu'elles possèdent ou peuvent acquérir sur le territoire de communes rurales : centres de vacances, fermes, ...]



Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont les mesures efficaces et importantes pour faciliter la transmission des terres agricoles vers de nouveaux paysans s'installant pour pratiquer l'agroécologie ?

- ☐ Mettre en place une animation foncière : créer un observatoire foncier pour veiller sur les opportunités en lien avec la [SAFER \(Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural\)](#), utiliser son outil Vigifoncier, accompagner les cédants dans la durée, sensibiliser les propriétaires privés de terres agricoles ou en friche.
- ☐ Soutenir l'émergence des vocations : formation / information dans les établissements scolaires, forum des métiers agricoles, ...
- ☐ Se doter d'une politique de portage de terres agricoles, fléchée vers l'agroécologie biologique paysanne, via une convention avec la Safer de l'Ile-de-France ou Ile-de-France Nature ou une IFAC comme Terre de Liens ([IFAC : Initiative Foncière Agricole Citoyenne](#)).
- ☐ Recenser les terres agricoles en propriété de la commune et de l'intercommunalité et faciliter leur mise à disposition auprès de paysannes et paysans pratiquant l'agriculture biologique.
- ☐ Acquérir des terres agricoles (y compris en dehors du territoire communal ou intercommunal) et les mettre à disposition de paysannes et paysans pratiquant l'agriculture biologique pour soutenir le développement ou le maintien d'une offre alimentaire à destination de la commune / intercommunalité.
- ☐ Créer ou convertir une ferme en propriété de la commune ou de l'intercommunalité en une régie municipale afin de sécuriser une partie de l'approvisionnement de la restauration collective en bio et local.
- ☐ Mettre en place au niveau local une Dotation Nouveaux Agriculteurs, non limitée à l'âge de 40 ans (cas actuel de l'Aide à l'Installation des Jeunes Agriculteurs) et dédiée aux installations en agroécologie bio (ou influencer pour sa mise en place au niveau département ou régional, comme cela existe en régions Centre Val de Loire et Nouvelle Aquitaine).
- ☐ Proposer un [espace-test agricole](#) sur un terrain communal ou en partenariat avec des propriétaires privés.
- ☐ Favoriser la complémentarité des productions entre cultures et élevage.

Quels sont les engagements de votre liste pour faciliter l'installation de paysans et paysannes agroécologiques pour votre commune et/ou porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES



[Cette fiche concerne plus particulièrement les communes et intercommunalités rurales et périurbaines]

Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, qu'il est possible d'inscrire dans les documents de réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement (SCOT, PLU / PLUi, projets et cahiers des charges locaux, ...), quelles sont les mesures efficaces et importantes pour préserver les terres agricoles et les orienter vers une agriculture nourricière locale saine et durable pour les sols (sans produits chimiques) ?

- ☐ Recenser les terres agricoles et en friche de la commune et de l'intercommunalité.
- ☐ Documenter un atlas local de la biodiversité, en lien avec l'[OFB \(Office Français de la Biodiversité\)](#) ou le [CEN \(Conservatoire d'Espaces Naturels\)](#) par exemple.
- ☐ Préserver les terres agricoles (zone A) de toute artificialisation et changement de destination.
- ☐ Basculer en zone A les parcelles de foncier à urbaniser qui ont un potentiel agricole mais sont en friche et sans projet depuis longtemps. Diminuer le morcellement de la zone A.
- ☐ Établir des [Zones Agricoles Protégées \(ZAP\)](#) ou [Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains \(PPEANP\)](#).
- ☐ Autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur du bâti agricole mais non sur des surfaces cultivables.
- ☐ Autoriser la création d'équipements de transformation permettant une diversification des productions agricoles locales (meunerie pour la farine, abattoir fixe ou mobile, huilerie / pressoir, légumerie, ...) pour des circuits plus courts.
- ☐ Faciliter la restructuration de grandes fermes pour faciliter l'installation de paysannes et paysans en agroécologie bio (réaménagement du bâti agricole, création d'habitat paysan en particulier dans le cas de collectifs de paysannes et paysans, possibilité d'habitat léger temporaire, etc.).
- ☐ Faciliter l'aménagement de chemins et le raccordement aux réseaux (eau potable, électricité) pour aider l'installation d'une nouvelle ferme ou la diversification d'une ferme existante.

Quels sont les engagements de votre liste pour préserver les terres agricoles de votre commune en quantité et en qualité, et pour porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU



[Cette fiche concerne tout type de communes, intercommunalités, et syndicats des eaux ayant la compétence alimentation en eau potable (directe ou par transfert), éventuellement en association avec les Agences de l'Eau]

Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont les mesures efficaces et importantes pour protéger la ressource en eau, en quantité comme en qualité ?

- ☐ Protéger des pollutions agricoles les terres situées sur les aires d'alimentation de captages en eau potable en y privilégiant (voire imposant) une exploitation biologique :
 - ☐ en révisant la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du captage destiné à la consommation humaine pour restreindre l'agriculture conventionnelle dans les périmètres rapprochés et éloignés du captage.
 - ☐ via une acquisition publique ou un portage long terme de type IFAC (Initiatives Foncières Agricoles Citoyennes).
 - ☐ en mobilisant le droit de préemption de surfaces agricoles sur les zones de captages d'eau potable pour la collectivité ayant la compétence alimentation en eau potable (Articles L. 218-1 à L. 218 – 14 du code de l'urbanisme).
 - ☐ en agissant via les organes gouvernant la gestion de l'eau : Commission Locale de l'Eau, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Syndicat de Bassin Versant, Contrat de Milieu, ...
 - ☐ en développant une animation agricole pour accompagner les agriculteurs conventionnels à faire évoluer leurs pratiques vers l'agriculture biologique.
 - ☐ en se dotant d'outils financiers incitatifs au changement de pratiques pour les agriculteurs conventionnels comme les MAEC (Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques) ou les PSE (Païement pour Services Environnementaux).
- ☐ Protéger la quantité de la ressource en eau sur le territoire en encourageant une agriculture résiliente par les variétés et les pratiques agricoles économes en eau (haies, agroforesterie, hydrologie régénérative).
- ☐ Soutenir la récupération des eaux pluviales et s'engager dans leur valorisation.

Quels sont les engagements de votre liste pour protéger les ressources en eau de votre commune, en quantité et en qualité, et pour porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité et du syndicat des eaux ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?

PRODUIRE PLUS DE LOCAL ET DE BIO

[Cette fiche concerne tout type de communes et intercommunalités]



Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont les mesures efficaces et importantes pour produire plus de nourriture locale et biologique, favorisant des filières ancrées dans le territoire ?

- ☐ Sécuriser l'approvisionnement du territoire en produits diversifiés bio locaux et durables via un [Projet Alimentaire Territorial \(PAT\)](#).
- ☐ Développer et financer une restauration collective publique (cantines scolaires, hôpitaux, EHPAD, administrations) basée sur des produits et des menus sains, locaux, durables :
 - ☐ En appliquant la loi Egalim pour arriver aux 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio, y compris en cas de délégation de service public de restauration.
 - ☐ En mettant en place une cuisine en régie municipale, et en formant les responsables les cuisiniers et les personnels d'encadrement à l'approvisionnement de ces produits, via la Coopérative Bio d'Ile-de-France par exemple, et à la définition et préparation de ces menus.
- ☐ Sensibiliser, informer, former les consommateurs à une alimentation saine (écoles, conférences, ciné-débats, visites de fermes en agroécologie, convention citoyenne locale sur l'alimentation, cours de cuisine, jardins partagés, etc).
- ☐ Dynamiser la distribution / commercialisation en circuits courts de produits locaux sains respectant l'environnement, en facilitant la mise en place [d'AMAP \(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne\)](#), de marchés de producteurs locaux et bio, de magasins de producteurs, de magasins spécialisés à gouvernance adaptée, d'épiceries associatives et participatives.
- ☐ Soutenir financièrement des outils de transformation alimentaire pour structurer les filières locales.
- ☐ Réguler / interdire la publicité dans l'espace public pour les produits qui nuisent à la santé et à l'environnement. Freiner l'implantation des fast-foods à proximité des établissements scolaires.

Quels sont les engagements de votre liste pour produire plus de nourriture locale et biologique pour votre commune, et pour porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

[Cette fiche concerne tout type de communes et intercommunalités]



Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont les mesures efficaces et importantes pour lutter contre la précarité alimentaire et pour rendre accessible à toutes et tous une alimentation saine et durable au juste prix ?

- ☐ Mettre en place des tarifs sociaux en restauration collective publique.
- ☐ Mettre en place des paniers bio solidaires en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des ordonnances vertes pour les femmes enceintes, lancer une déclinaison locale de la [Sécurité Sociale de l'Alimentation \(SSA\)](#).
- ☐ Soutenir la mise en place d'une épicerie solidaire (mise à disposition d'un local, ...).
- ☐ Créer des jardins partagés afin de favoriser l'autoproduction par les habitantes et habitants.
- ☐ Dialoguer avec les professionnels de santé du territoire pour les associer aux initiatives et dispositifs mis en œuvre.
- ☐ Intégrer cet objectif dans la mission du Centre Communal d'Action Sociale.
- ☐ Nommer un.e élu.e en charge des sujets couverts par ce questionnaire, ou les formuler dans une délégation précise.

Quels sont les engagements de votre liste pour lutter contre la précarité alimentaire dans votre commune, et pour porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?

INFLUER SUR LES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES, ET SUR LES ACTIONS DES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS



[Cette fiche concerne tout type de communes et intercommunalités]

Selon vous, parmi les propositions ci-dessous, quelles sont les mesures efficaces et importantes qu'il est nécessaire d'obtenir des départements, des régions, et d'état, et de l'Union Européenne pour aider les communes et intercommunalités dans les objectifs décrits dans les fiches 1 à 5 ?

- ☐ Doter officiellement les communes et intercommunalités d'une compétence en matière d'alimentation durable leur permettant d'adopter des stratégies locales vertueuses allant du champ à l'assiette. Cette compétence pourrait se matérialiser ainsi :
 - ☐ Permettre aux communes et intercommunalités de renforcer le local dans les appels d'offre.
 - ☐ Permettre le développement de mentions de produits locaux de qualité.
 - ☐ Encourager la cohérence des politiques mises en œuvre sur ces sujets entre commune / intercommunalité / département / région, ainsi que la collaboration de chaque échelon aux initiatives des autres.
- ☐ Attribuer des moyens pérennes aux communes et intercommunalités pour soutenir leurs stratégies alimentaires. Ces moyens pourraient se matérialiser ainsi :
 - ☐ Lever les freins à l'application de la loi Egalim (financement, structuration de filières, formation, etc)
 - ☐ Intégrer un volet foncier dans le cadre national des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), et améliorer leur financement.

Quels sont les engagements de votre liste pour influencer les réglementations nationales et européennes et les actions régionales et départementales dans cette direction, et pour porter cet objectif au niveau de l'intercommunalité ? Si vous êtes élu.e, quelle priorité sera donnée à la réalisation de cet objectif et quels moyens seront mis en place ?